

Formulaire des subventions communales pour l'installation d'une récupération d'eau pluviale

Je soussigné(e) :

Matricule : ____ / ____ / ____ / _____

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal et localité :

Tél. / GSM :

E-mail :

Numéro de compte :

IBAN

Établissement financier :

Titulaire du compte :

Concerne l'immeuble :

Adresse : L- Strassen

- Propriétaire
 Locataire

sollicite un subside communal pour :

Installation récupération d'eau pluviale

***30%** max 1.000€ ; une seule fois par immeuble

**pourcentage de la prime allouée par l'Etat de l'Administration de l'Environnement.*

Pièces à joindre obligatoirement :

Pour la subvention d'une installation de récupération d'eau pluviale :

- Copie du document attestant l'obtention de la subvention de l'Etat avec indication du montant alloué avec les annexes respectives
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Le déclarant certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts, et qu'il a pris connaissance que le subside est sujet à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale pour adaptation au changement climatique il faut remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique.
- Être propriétaire ou copropriétaire du bien à rénover sur le territoire de la commune de Strassen au moment de la demande.
- Être bénéficiaire de la prime allouée par l'Administration de l'environnement conformément au règlement grand-ducal du 14 mai 2003 concernant l'allocation d'une aide budgétaire aux particuliers pour la mise en place d'une installation de collecte des eaux de pluie.
- La demande de subvention est introduite au plus tard 6 mois après réception de la décision ministérielle attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat.

Strassen, le.....

.....

Signature

Protection des données personnelles :

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.